

Résolution de la commission des arts et de la culture: «Théâtre de Carouge».

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir compte de la nouvelle situation du Théâtre de Carouge et à inscrire au budget 2003 un montant de 500 000 francs à cette fin.

La reconduction d'une subvention les années suivantes sera conditionnée par la signature, en 2003, d'une convention de subventionnement entre le Théâtre de Carouge, la Ville de Genève, la Ville de Carouge, l'Etat de Genève, voire l'Association des communes genevoises et d'autres collectivités publiques.